



1- L'admission vaut pour une année académique entière du mois de votre entrée à la Fondation (septembre ou octobre) jusqu'au **28 juin de l'année suivante dernier délai**.

2- L'usage de la chambre est personnel et incessible. Aucune autre personne que le résident n'a le droit d'y loger. Tout résident hébergeant dans sa chambre une personne non résidente de la Fondation sera susceptible de renvoi. **Il est interdit aux résidents de prêter leur chambre pendant leur absence et le non respect de cette règle peut entraîner son renvoi.**

3- Un ami ou un parent proche peut loger de façon exceptionnelle dans la chambre. La réservation et le paiement du séjour doivent être effectués 48h à l'avance à la caisse. Les résidents sont responsables du comportement de leurs visiteurs dans l'ensemble du bâtiment.

4- La redevance mensuelle doit être réglée **avant le 5 de chaque mois**. Les retards de paiement pénaliseront votre demande de réadmission. L'absence de règlement deux mois consécutifs entraînera systématiquement votre renvoi de la Fondation.

5- Tous les jours, une personne de l'équipe d'entretien de la Fondation passera dans les chambres. **Cette mesure de sécurité est obligatoire** et il est nécessaire de donner accès à votre chambre lors de cette visite quotidienne.

6- **Tout bruit troublant le travail ou le repos de vos voisins est interdit après 22h00**. Le bruit doit être réduit en évitant les conversations à haute voix dans les couloirs, les cuisines et les chambre et en baissant le volume sonore des appareils utilisés. Le « Rectangle », salle au sous- sol, est à votre disposition pour vous réunir en journée et en soirée.

7- **Votre chambre et les espaces communs de la Fondation doivent être gardés propres** (cuisines, toilettes, etc.). Le matériel et les locaux mis à votre disposition doivent être respectés.

8- Aucun meuble ou aucun objet appartenant à la Fondation ne doit être retiré de votre chambre. Des bagages peuvent être entreposés à la consigne, la Fondation ne se porte légalement pas responsable des bagages déposés mais accorde le plus grand soin à leur stockage.

9- Tout résident qui provoquerait des dégâts matériels (lavabo bouché, serrure coincée, bris de vitres, etc..) pourra être facturé pour les dépenses occasionnées.

10- La Préfecture de Paris interdit de placer tout objet sur le rebord des fenêtres ; aucun objet ne doit être déposé **sur le rebord ou suspendu aux fenêtres**.

11- Il est interdit d'avoir des animaux dans votre chambre.

12- Les clous, punaises, papier collant ou "Scotch" endommagent plâtre et peinture. Le papier adhésif-crêpé Tesakrepp ou la pâte Patafix peuvent toutefois être utilisés.

13- Les musiciens (**chambres du 5^e étage uniquement**) sont autorisés à pratiquer de 9h00 à 22h00 du lundi au samedi et de 10h00 à 21h00 le dimanche.

14- Pour la santé de tous, il est interdit de fumer dans les espaces communs de la Fondation.

La Fondation des Etats-Unis (FEU) est située sur le campus de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CiuP) en face du Parc Montsouris. Le site de la CiuP comprend 37 résidences accueillant environ 5000 étudiants et chercheurs de plus de cent nationalités. La CiuP possède toutes les commodités : un restaurant universitaire, une cafétéria, des théâtres, une bibliothèque, un bureau de poste et de la Banque nationale de Paris avec distributeurs automatiques et un équipement sportif.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site de la CiuP : www.ciup.fr et sur le site de la Fondation des Etats-Unis : www.feusa.org

Veillez lire ce document attentivement. Il contient des informations importantes sur la Fondation et son règlement intérieur. 267 personnes résident à la Fondation. La responsabilité individuelle et le respect du règlement intérieur sont essentiels à la vie en communauté.

L'ADMINISTRATION ET LA COMPTABILITE

Le directeur, **M. Terence MURPHY** est responsable de gestion et du fonctionnement de la Fondation. Il répond aux questions concernant les demandes d'admission ou de réadmission et il supervise les programmes culturels.

L'adjointe du directeur, **Mme Albane SIHAPANYA** gère l'administration de la Fondation. Le bureau de l'administration est ouvert aux étudiants du lundi au jeudi de 10h00 à 11h30 et de 16h00 à 18h00.

La caisse, gérée **Mme Razika REDOUANE**, est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 10h00 à 12h00. Vous pouvez y acheter des unités de téléphones, inscrire vos invités et régler la redevance de votre logement et recevoir des reçus de vos paiements. Vous pouvez déposer vos paiements et vos inscriptions à la réception en dehors des heures d'ouverture de la caisse.

LA RECEPTION

La réception est ouverte tous les jours avec deux coupures : de 12h30 à 13h15 et de 19h30 à 20h15.

Les appels extérieurs ne sont ni reçus, ni transmis entre 23h00 et 8h00.

Mme Christiane BODIMENT, M. Cyril BOLINGA et M. Fabrizio PIRAS et des intérimaires assurent la réception durant la journée. Des gardiens de nuit veillent de 23h00 à 8h00 et effectuent des rondes de nuit dans le bâtiment.

Les réceptionnistes sont chargés de vérifier l'arrivée et le départ des visiteurs, de remettre et de récupérer les clés de chambre, de distribuer le courrier, du prêt des fers à repasser et de fournir des informations pratiques aux résidents.
Vous pouvez y laisser vos messages écrits pour l'administration de la FEU.

LE SERVICE D'ENTRETIEN

M. Jean ADELSON une équipe de nettoyage sont chargés de l'entretien de la maison, du changement des draps et de la consigne. Vous êtes invités à vous adresser à eux pour tous problèmes de literie ou d'entretien dans votre chambre et des locaux communs.



LES MODALITES D'ADMISSION

L'admission est accordée pour une année universitaire (1^{er} septembre/octobre - 28 juin) aux étudiants de moins de 30 ans, titulaires d'un B.A. ou d'un diplôme équivalent. Est également admis un nombre limité d'étudiants en premier cycle dans le cadre de programmes internationaux d'universités américaines.

La Fondation est destinée à recevoir des étudiants à plein temps. Tout résident qui obtient un contrat de travail est tenu d'en informer la direction.

La réadmission n'est pas acquise de droit ; elle est accordée par le directeur en considération de la réussite et de la poursuite des études entreprises et de bonne conduite en collectivité de l'étudiant. La demande de réadmission est à déposer en mars au secrétariat. Le séjour d'un étudiant à la CiuP est d'un an renouvelable deux fois.

L'attribution de la chambre est définitive et ne peut être modifiée en cours d'année : ni changement de chambre, ni transfert dans la Cité. Le changement de chambre est possible lors d'une réadmission.

La chambre doit être libérée **avant 10h00 le jour du départ** au plus tard le **28 juin de l'année académique.**



LA REDEVANCE DU LOGEMENT

Les redevances doivent être payées au début de chaque mois au plus tard le cinq. Tout mois entamé est dû en entier.

Tout résident qui souhaite quitter la Fondation avant la date prévue lors de son admission a un mois de préavis pour informer l'administration. Dans le respect de ce délai, sa dernière redevance pourra lui être rendue moins 80 euros de frais de départ anticipé.

Toute personne n'ayant ni réglé sa redevance à la date indiquée, ni informé le caissier de son retard de règlement dans la période indiquée de limite de paiement, pourra être mise en demeure de libérer sa chambre dans le mois en cours.

LES EQUIPEMENTS

Il vous est demandé d'être respectueux des locaux et du matériel mis à votre disposition, de laisser les pièces communes propres et rangées.

La chambre est équipée d'une ligne téléphonique directe avec un numéro personnel. Vous pouvez être joint directement dans votre chambre et utiliser le système de messagerie vocale. Internet est gratuit et illimité. La chambre est équipée d'un lavabo, d'un lit, d'un bureau, d'une chaise et d'une penderie. Le courant électrique est de 220 volts et nécessite un adaptateur pour faire fonctionner les appareils électriques américains (110 volts). Les draps, l'oreiller, la couverture et le dessus de lit sont fournis par la Fondation. Les draps sont changés tous les 15 jours.

Les cuisines sont équipées d'évier, de plaques électriques, de réfrigérateur, de fours électriques et à micro-ondes sont à la disposition de tous les résidents à chaque étage.

La buanderie sera fermée pendant l'année 2007/2008 en raison des travaux de l'aile ouest du bâtiment. Des laveries sont accessibles dans le quartier :

Laveries automatiques :

. Laverie libre service, 38-40 rue de l'Amiral Mouchez 75014 (a pied)

. Laverie automatique, rue Paulin Enfert 75014 (tram : Poterne des Peupliers)

. Espace Blanc, 65 bl Kellerman 75013 - 01 45 65 13 76 (tram : Poterne des Peupliers)

Pressings :

. Amiral Presse, 56 rue de l'Amiral Mouchez 75014 – 01 45 65 17 48

. Blanch'Net, 115 bl Jourdan 75014 – 01 45 40 81 19

Les salles communes : une bibliothèque, une salle informatique et deux salles de lecture sont au rez-de-chaussée. Le « Rectangle » salle de détente, de télévision située au sous-sol côté bibliothèque elle est équipée d'une grande cuisine pour les repas collectifs des résidents et les soirées.

Le Grand Salon est réservé aux concerts et manifestations dans le cadre des activités culturelles de la Fondation.



LE COURRIER

Pour recevoir votre courrier, vous devez indiquer obligatoirement:

VOTRE NOM
Fondation des Etats-Unis
15, boulevard Jourdan
75014 Paris
FRANCE

La Fondation ne fait pas suivre votre courrier après votre départ.
Vous devez demander au bureau de Poste de faire suivre votre courrier.